Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25 PARTEMENT Affichage : 27/02/2023 Dи

RHÖNE

COMMUNE DE MILLERY Extrait du registre des délibérations du Conseil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Municipal du 23 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice: 27 Présent(s): 22 Votants: 25

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 23 février 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés: BARRAULT Claire a donné son pouvoir à M GILLE Martial, ROGNARD Evelyne a donné son pouvoir à M CASTELLANO Michel, GIRARDOT Clément a

donné son pouvoir à Mme DENIS Pascale. Absents: Mmes LAZE Gaelle, BRET-VITOZ Monique

Secrétaire: M. DELAFOSSE Loïc

N°09-2023 – Programmation travaux 2023 et demandes de subventions

Rapporteur: Mme le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu les éléments de prospective présentés au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Mme le Maire rappelle que diverses dotations sont mobilisables pour accompagner les projets d'investissement des collectivités :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat,

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat,

Dotation au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert »:

Partenariat départemental, du Département du Rhône.

Ces dotations sont engagées sous forme d'appels à projets, qui paraissent généralement au printemps.

Cette année, les dotations de l'Etat ont fait l'objet d'une publication anticipée, afin de permettre aux collectivités de disposer d'un retour sur leur éligibilité dès le printemps, soit au plus près des votes des budgets.

Il est donc proposé de répondre aux différents appels à projets en soumettant les projets d'investissement 2023 mais également d'actualiser la programmation pluriannuelle d'investissement en intégrant les estimations des travaux de rénovation de la mairie et la création d'une aire de loisirs multisports.

Le tableau de programmation ainsi que les enveloppes proposées sont lui suivantes :

	Montant estimatif	Planning	DOTATON D'ETAT : DETR / DSIL et	DOTATIONS D'ETAT THEMATIQUES ET	Partenariat Territorial	Appel à projets thématique	Reste à charge Mairie
Libelle operation	퇴	travaux	FONDS VERTS	PARTENAIRES	du Departement	Auvergine mione Arpes	
Réaménagement et rénovation thermique de l'hôtel de ville de Millery	2 049 973 € Début 2024	Début 2024	DSIL: Sollicitation d'un minimum de 20% sur un montant HT plafonné à 1 500 000 € au titre des enveloppes "Rénovation thermique / transition énergétique » et «réalisation d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants » DETR: Sollicitation d'une subvention variant de 40 à 60% d'un montant subventionnable maximum de 475 000 €, au titre des enveloppes "mise aux normes et construction de bâtiments publics répondant aux normes et construction de bâtiments publics répondant aux normes environnementales" FONDS VERT: Sollicitation d'un minimum de 40% sur un montant HT plafonné à 1 500 000 € au titre des enjeux de "Rénovation thermique / transition énergétique"	U N	Sollicitation d'une enveloppe de soutien correspondant à 20% du montant des travaux	N _C	Minimum de 20% soit 410 000 € HT
Création d'une aire de loisirs multisports	372 000 € Fin 2023	Fin 2023	DETR : Sollicitation d'une subvention pouvant atteindre 50% du montant subventionnable, au titre des enveloppes "équipements sportifs"	- Appel à projets "Plan 5000 terrains de sports" Sollicitation d'une de l'Agence Nationale enveloppe de souti du Sport crrespondant à 10 - CAISSE montant des traval D'ALLOCATIONS 37 200 €	Sollicitation d'une enveloppe de soutien correspondant à 10% du montant des travaux soit 37 200 €	Sollicitation d'une enveloppe de soutien correspondant à 10% du montant des travaux soit 37 200 €	Minimum de 20% soit 74 400 € HT
TOTAUX	2 421 973 €					TOTAL RESTE A CHARGE MINIMUM DE LA MAIRIE (20%)	484 400 €

Il est rappelé qu'il s'agit de niveaux de participation indicatifs, qui sont astreints aux enveloppes effectivement disponibles en fonction du nombre total d'opérations présentées au niveau de l'ensemble du département. Cependant, en fonction de la temporalité des programmes, les opérations qui ne seraient pas soutenues cette année peuvent être enregistrées par les financeurs et reproposées l'année suivante.

Ainsi, la programmation totale proposée est estimée à 2 421 973 €, dont un minimum de reste à charge pour la commune de 484 400 €. À noter que ces éléments financiers restent sujets à révision en lien avec la conjoncture économique actuelle et les résultats de consultations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les différents programmes de travaux ci avant listés,
- D'APPROUVER le plan de financement et d'arrêter les modalités de financement des différents programmes présentés ci-dessus,
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.S.I.L, pour l'exercice 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers;
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R pour l'exercice 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers;
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert » pour l'exercice 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des divers appels à projets nationaux auxquels les projets seraient éligibles, tels que l'appel à projets « plan 5000 terrains de sport » ou le soutien de la Caisse d'allocations familiales ;
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Partenariat territorial du Département du Rhône ;
- D'AUTORISER Madame le maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des appels à projet thématiques régionaux sur les exercices 2023 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toute conventions et arrêtés attributifs nécessaires au versement par les financeurs de ces différentes subventions,
- D'INDIQUER qu'il n'y a à ce jour pas de commencement de ces différents programmes de travaux.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits Suivent au registre les signatures du Moire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

7. Banque

Françoise GAUQ

Le Maire,

Le secrétaire de séan DELAFOSSE Loïc

3